

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	80 (1989)
Heft:	14: Assemblées annuelles de l'ASE et de l'UCS
Rubrik:	Assemblées annuelles 1989 de l'Association Suisse des Electriciens ASE et de l'Union des Centrales d'Electricité (UCS)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

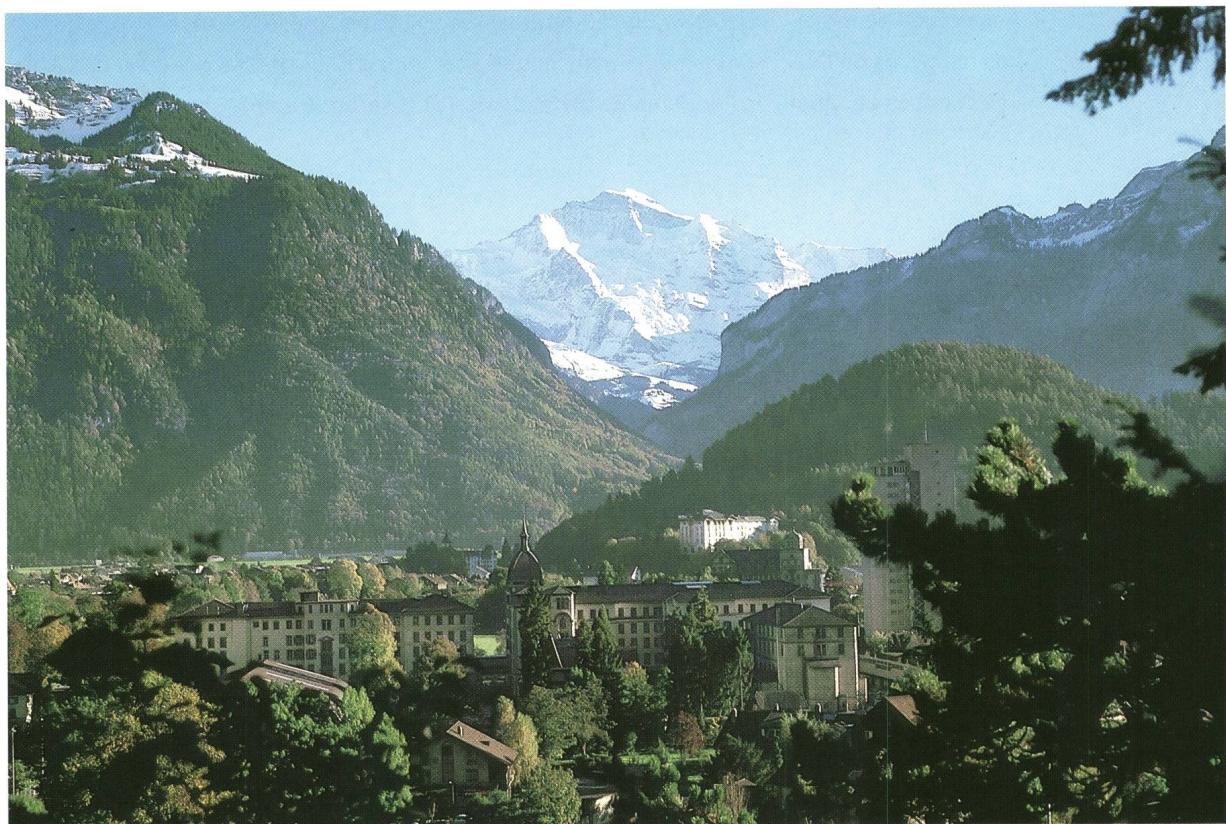
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblées annuelles 1989
de l'Association Suisse des Electriciens ASE
et de l'Union des Centrales d'Electricité (UCS)
100^e anniversaire de l'ASE
du 1^{er} au 3 septembre 1989 à Interlaken



Invitation

Sur l'invitation de l'ASE, qui fête cette année son 100e anniversaire, les Assemblées annuelles de 1989 de l'ASE et de l'UCS ainsi que la célébration du centenaire de l'ASE auront lieu à Interlaken. Nous remercions les Services Industriels d'Interlaken de leur précieux soutien.

Les membres de l'ASE et de l'UCS sont aimablement invités à participer à ces manifestations. Cette invitation s'adresse également aux dames ou aux personnes accompagnant les membres.

Programme

1. Assemblées générales de l'ASE et de l'UCS

Vendredi 1er septembre 1989

1.1 Assemblée générale de l'ASE

14 h 30

Assemblée générale de l'ASE au Congress-Center-Casino d'Interlaken (CCCI), Kongress-Saal (Entrée côté de l'Aar)

Les membres de l'UCS sont aimablement invités à assister à l'Assemblée générale de l'ASE.

Les exposés et débats de l'Assemblée générale de l'ASE seront traduits simultanément de l'allemand en français et vice versa.

Samedi 2 septembre 1989

1.2 Assemblée générale de l'UCS

09 h 30

Assemblée générale de l'UCS au CCCI, Kongress-Saal (Entrée côté de l'Aar)

Les membres de l'ASE sont aimablement invités à assister à l'Assemblée générale de l'UCS.

Les exposés et débats de l'Assemblée générale de l'UCS seront traduits simultanément de l'allemand en français et vice versa.

2. Célébration du centenaire – Cérémonie et banquet

Vendredi 1er septembre 1989

18 h 15

Cérémonie des «100 ans de l'ASE» au CCCI, Kongress-Saal (Entrée côté de l'Aar)

Exposé de Monsieur *Fred Sutter*, président de l'ASE

Interventions d'organisations et associations amies

Intermède musical

Les membres de l'UCS sont aimablement invités à assister à la cérémonie de l'ASE.

19 h 15

Apéritif au CCCI offert par l'ASE

20 h 00

Banquet en commun des invités et des membres de l'ASE et de l'UCS au CCCI, Konzerthalle

Allocution de Monsieur le *Conseiller fédéral Adolf Ogi*, chef du DFTCE

Le programme de fête est organisé et offert par l'ASE.

Prix du menu sans boissons, café à discrédition et service compris: fr. 85.-

3. Journée d'information de la Société pour les techniques de l'information de l'ASE (ITG)

du jeudi 31 août au vendredi 1er septembre 1989

Computer Integrated Manufacturing CIM

10 h 45

Début de la journée jeudi 31 août 1989 au CCCI

Les journées proposent un tour d'horizon de l'état actuel du «Computer Integrated Manufacturing». Des utilisations prometteuses pour l'industrie suisse seront illustrées d'exemples pratiques. Il est prévu de montrer aux participants des applications CIM utilisables dans leur propre entreprise et des perspectives attrayantes à l'échelon national.

Cette manifestation s'adresse aux cadres des domaines techniques, économiques et politiques, aux personnes chargées de concevoir et réaliser des projets CIM, aux usagers ainsi qu'aux enseignants d'universités, d'écoles techniques supérieures et de l'industrie.

Lieu de la manifestation: Congress-Center-Casino d'Interlaken (CCCI)

Le 31 août 1989 déjeuner et dîner en commun, le 1er septembre 1989 déjeuner facultatif à l'hôtel Métropole

12 h 10 env. Fin de la journée, vendredi 1er septembre 1989

Le programme détaillé et le *bulletin d'inscription* peuvent être demandés avec le formulaire d'inscription pour les assemblées annuelles 1989 (marquer d'une croix la case correspondante) ou directement au Secrétariat ITG de l'ASE, case postale, 8034 Zurich, tél. 01/384 91 11. Le programme est envoyé directement aux membres de l'ITG.

4. Manifestations

Samedi 2 septembre 1989

4.1 Guillaume Tell – théâtre en plein air

19 h 00 Rassemblement aux quatre points de départ d'Interlaken suivants:

- Hôtel Viktoria-Jungfrau (Viktoriastrasse, entre les ailes Viktoria et Jungfrau)
- Arrêt du bus Restaurant Schuh (vis-à-vis de l'hôtel Métropole)
- Gare d'Interlaken-Ouest (place de la gare)
- Arrêt du bus devant l'hôtel Interlaken

Transport en car spécial jusqu'au théâtre en plein air (pas de places de stationnement pour voitures privées)

20 h 00 Début du théâtre Guillaume Tell

22 h 35 env. Fin du théâtre

Retour en car spécial ou individuellement. Au retour, chaque car s'arrêtera aux quatre points de rassemblement susmentionnés.

Le théâtre (car inclus) est gratuit pour tous les participants. Les frais seront pris en charge par l'ASE.

Dimanche 3 septembre 1989

4.2 Brunch au Congress-Center-Casino d'Interlaken (CCCI)

09 h 45 Ouverture des portes de la salle de concert (Konzerthalle), entrée côté du parc

10 h 00 Brunch

11 h 30 Clôture de la manifestation par Monsieur *Fred Sutter*, président sortant de l'ASE

12 h 00 Fin du brunch

Le brunch est gratuit pour tous les participants. Les frais seront pris en charge par l'ASE.

Promenade du CCCI jusqu'à la gare d'Interlaken-Ouest, c.-à-d. jusqu'au débarcadère du lac de Thoune (environ 15 minutes à pied) ou transport en car (départ devant le CCCI, du côté de l'Aar)

4.3 Promenade en bateau sur le lac de Thoune

12 h 20 Rassemblement près de la passerelle située à côté de la gare d'Interlaken-Ouest (lac de Thoune)

12 h 30 Départ du bateau

15 h 15 Retour du bateau à Interlaken-Ouest

Prix de la promenade en bateau: fr. 25.-

Renseignements importants (prière de les lire soigneusement)

1. Formation des groupes

Les groupes pour les diverses manifestations seront formés dès réception des inscriptions. Le nombre des participants étant toutefois limité, les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions surnuméraires après en avoir informé les personnes concernées.

2. Bagages

Les bagages peuvent être déposés à la consigne de la gare d'Interlaken-Ouest (lac de Thoune) le samedi 2 septembre 1989 avant l'Assemblée générale de l'UCS et le dimanche 3 septembre 1989 avant le brunch.

3. Places de stationnement près du Congress-Center-Casino d'Interlaken (CCCI)

Lors des assemblées générales, vous pourrez garer votre voiture sur les places de stationnement près du CCCI.

4. Hôtesse de l'Office du tourisme d'Interlaken

Une hôtesse de l'Office du tourisme se tiendra à votre disposition au CCCI aux heures suivantes:

vendredi 1er septembre 1989: de 10 h 00 à 20 h 00
samedi 2 septembre 1989: de 08 h 00 à 14 h 00
dimanche 3 septembre 1989: de 08 h 00 à 10 h 00

5. Célébration du centenaire – Cérémonie et banquet

Vêtements: complet sombre ou smoking

6. Cars spéciaux pour le théâtre Guillaume Tell en plein air (pas de places de stationnement pour voitures privées)

Les places de stationnement près du théâtre en plein air ne sont pas disponibles à cause de la commémoration de la mobilisation (50e anniversaire).

Le **samedi 2 septembre 1989 à 19 h 00**, des cars spéciaux transporteront les participants des quatre points de départ suivants:

- Hôtel Viktoria-Jungfrau (Viktoriastrasse, entre les ailes Viktoria et Jungfrau)
- Arrêt du bus Restaurant Schuh (vis-à-vis de l'hôtel Métropole)
- Gare d'Interlaken-Ouest (place de la gare)
- Arrêt du bus devant l'hôtel Interlaken

Les mêmes cars ramèneront les participants à leur point de départ. Au retour, chaque car s'arrêtera aux quatre points de rassemblement susmentionnées.

Les cars ne peuvent pas s'arrêter devant le théâtre en plein air (distance environ 4 minutes à pied).

Bien qu'étant à l'abri de la pluie, les places assises du théâtre en plein air ne seront éventuellement pas à l'abri du vent. Nous prions les participants de prévoir des vêtements en conséquence.

Les participants peuvent également aller à pied jusqu'au théâtre en plein air (environ 20 minutes du CCCI).

7. Promenade en bateau

Le prix indiqué pour la promenade en bateau n'inclut pas les consommations.

8. Temps

Les excursions auront lieu par n'importe quel temps.

9. Timbre-poste commémoratif (100 ans de l'ASE) et bureau de poste automobile avec oblitération du jour d'émission à Interlaken (du 1er au 3 septembre 1989)

Le bureau de poste automobile se trouve devant l'entrée du CCCI du côté de l'Aar.

Heures d'ouverture pour la vente du timbre-poste commémoratif de l'ASE (35 cts), des enveloppes du jour d'émission et autres services des PTT:

vendredi 1er septembre 1989: de 13 h 00 à 18 h 15
samedi 2 septembre 1989: de 08 h 00 à 16 h 00
dimanche 3 septembre 1989: de 09 h 00 à 13 h 00

Logement

Les organisateurs ont réservé le nombre de chambres nécessaires dans plusieurs hôtels (catégories différentes) d'Interlaken. Les prix par personne (chambre à 2 lits), petit déjeuner, service et taxes inclus, s'élèvent à:

catégorie I	de 155.- à 180.- fr.
catégorie II	de 125.- à 154.- fr.
catégorie III	de 83.- à 124.- fr.
catégorie IV	de 65.- à 82.- fr.
catégorie V	de 42.- à 64.- fr.

Prière d'indiquer sur le bulletin d'inscription si des chambres d'hôtel doivent être réservées. L'Office du tourisme d'Interlaken confirmara par la suite la réservation. Les participants sont priés de régler directement leur note d'hôtel.

Carte de participant (Programme personnel)

Toute personne ne participant pas uniquement aux assemblées générales doit avoir une carte de participant. Le prix de cette carte est de

- 20.- fr. pour les membres juniors, seniors et libres
40.- fr. pour les autres membres

Les cartes de participant ainsi que les autres documents seront envoyés aux membres dès réception des inscriptions et paiement des frais.

Bureau de renseignement

Le bureau de renseignement de l'ASE et de l'UCS se trouve au foyer du Congress-Center-Casino d'Interlaken, téléphone 036/23 23 22 (entrée du côté de l'Aar).

Heures d'ouverture:

vendredi	1 septembre 1989:	de 09 h 00 à 19 h 00
samedi	2 septembre 1989:	de 08 h 00 à 17 h 00
dimanche	3 septembre 1989:	de 08 h 00 à 10 h 00

Bureau de presse

Le bureau de presse de l'ASE et de l'UCS se trouve au CCCI.

Heures d'ouverture:

vendredi	1er septembre 1989:	de 14 h 30 à 17 h 00
samedi	2 septembre 1989:	de 09 h 00 à 11 h 30

Inscription

Les participants sont priés d'envoyer leurs bulletins d'inscription le plus tôt possible à:

*I'Association Suisse des Electriciens (ASE)
Services centraux
Case postale
8034 Zurich
Téléphone 01/384 91 11*

Délai d'inscription: 28 juillet 1989

L'organisateur ne peut garantir la réservation de chambres d'hôtel aux membres s'inscrivant après le 28 juillet 1989.

Prière d'utiliser le bulletin d'inscription annexé au Bulletin ASE/UCS no 14 du 15 juillet 1989 pour l'inscription et le versement. Compte de chèques postaux 80-6133-2, Association Suisse des Electriciens, Zurich.

Horaire

Genève	dp	8.25	10.25	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Lausanne	dp	9.10	11.10	Berne	arr	13.32	16.32
Berne	dp	10.28	12.28	Lausanne	arr	15.25	17.50
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Genève	arr	16.00	18.34
Neuchâtel	dp	9.14	11.28	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Berne	dp	10.28	12.28	Berne	arr	13.32	16.32
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Neuchâtel	arr	14.45	17.45
Bienne	dp	9.39	11.39	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Berne	dp	10.28	12.28	Berne	arr	13.32	16.32
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Bienne	arr	14.21	17.21
Bâle	dp	9.00	11.00	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Olten	dp	9.28	11.28	Berne	arr	13.32	16.32
Berne	dp	10.28	12.28	Olten	arr	14.31	17.31
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Bâle	arr	15.00	18.00
St-Gall	dp	7.43	9.43	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Wil	dp	8.07	10.07	Berne	arr	13.32	16.32
Winterthour	dp	8.28	10.28	Zurich	arr	14.57	17.57
Zurich	dp	9.03	11.03	Winterthour	arr	15.31	18.31
Berne	dp	10.28	12.28	Wil	arr	15.51	18.51
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	St-Gall	arr	16.17	19.17
Schaffhouse	dp	8.09	10.09	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Bülach	dp	8.31	10.31	Berne	arr	13.32	16.32
Zurich	dp	9.03	11.03	Zurich	arr	14.57	17.57
Berne	dp	10.28	12.28	Bülach	arr	15.29	18.29
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Schaffhouse	arr	15.51	18.51
Romanshorn	dp	7.42	9.42	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Frauenfeld	dp	8.11	10.11	Berne	arr	13.32	16.32
Winterthour	dp	8.25	10.25	Zurich	arr	14.57	17.57
Zurich	dp	9.03	11.03	Winterthour	arr	15.35	18.35
Berne	dp	10.28	12.28	Frauenfeld	arr	15.47	18.47
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Romanshorn	arr	16.18	19.20
Coire	dp	7.17	9.17	Interlaken Ouest	dp	12.44	15.44
Sargans	dp	7.41	9.41	Berne	arr	13.32	16.32
Ziegelbrücke	dp	8.03	10.03	Zurich	arr	14.57	17.57
Zurich	dp	9.03	11.03	Ziegelbrücke	arr	15.56	18.50
Berne	dp	10.28	12.28	Sargans	arr	16.18	19.12
Interlaken Ouest	arr	11.16	13.16	Coire	arr	16.43	19.35
Lugano	dp	5.41	7.52	Interlaken Ouest	dp	12.32	15.32
Bellinzone	dp	6.09	8.23	Interlaken Est	dp	12.41	15.49
Arth-Goldau	dp	8.23	10.23	Lucerne	arr	14.38	17.58
Lucerne	arr	8.47	10.47	Lucerne	dp	15.19	18.12
Lucerne	dp	9.22	11.22	Arth-Goldau	arr	15.44	18.36
Interlaken Est	arr	11.20	13.20	Bellinzone	arr	17.30	20.44
Interlaken Ouest	arr	11.28	13.28	Lugano	arr	17.59	21.12